

Livret d'accueil

pour les nouveaux embauchés



Sommaire

| | | |
|---|----------------------------------|----|
|  | Mot d'accueil | 4 |
|  | 1 — Mon Groupe | 5 |
|  | 2 — Ma carrière | 26 |
|  | 3 — Mes informations RH | 29 |
|  | 4 — Mes avantages | 43 |
|  | 5 — Mes applis & contacts utiles | 48 |
|  | 6 — Chiffres clés 2022 | 53 |

Bienvenue à la SNCF

Vous venez d'intégrer nos équipes et nous sommes très heureux de vous accueillir parmi nous.

Votre arrivée dans l'entreprise est un moment clé pour vous et pour nous. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce livret pour vous aider à faire connaissance avec l'entreprise et à répondre à vos interrogations.

Nous vous invitons également à suivre le parcours « Bienvenue à bord ».





Jean-Pierre FARANDOU,
Président-Directeur général du
groupe SNCF



Philippe BRU, Directeur des
Ressources Humaines du groupe
SNCF

Cher(e)s nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs,

Bienvenue au sein du groupe SNCF !

En rejoignant le groupe SNCF, vous intégrez un grand Groupe qui a l'ambition de devenir l'un des principaux champions de la mobilité durable en France et dans le monde. Nous sommes heureux de vous y accueillir. Ce livret d'accueil vous aidera à vous familiariser avec votre nouvelle entreprise. Vous y trouverez des informations importantes sur les activités du groupe SNCF au service de ses clients et des territoires, ainsi qu'une foule de renseignements pratiques (infos RH, avantages divers, ...) pour faciliter votre quotidien.

Une ambition partagée pour un avenir durable

Le groupe SNCF nourrit l'ambition audacieuse de devenir, dans les prochaines années, un leader incontesté de la mobilité durable. Nous croyons en un avenir où la mobilité est synonyme de respect de l'environnement, de qualité de vie pour nos clients comme pour nos salariés et d'efficacité pour nos partenaires. Chacun d'entre nous, au sein des équipes SNCF, joue un rôle pour concrétiser cette vision. Votre contribution est précieuse pour atteindre cet objectif ambitieux.

Ensemble pour réussir

Le groupe SNCF ce sont des équipes composées de talents issus de tous horizons, de toutes compétences et de toutes expériences. Nous croyons en la force de la collaboration et de l'inclusion. Votre engagement, vos idées, votre expertise et vos contributions individuelles sont autant d'éléments qui nourrissent notre chemin et nos succès. Ensemble, nous sommes bien plus forts, et c'est cette diversité qui fait notre richesse.

Des parcours d'évolution professionnelle variés, pour répondre à vos attentes

Au sein du groupe SNCF, nous croyons au potentiel de chacun et à la nécessité de cultiver les compétences de nos collaborateurs. Nous offrons des parcours d'évolution professionnelle pour vous permettre de grandir au sein de notre organisation. Que vous ayez des aspirations à devenir un expert ou un manager, que vous souhaitiez explorer différents horizons au sein de notre Groupe, nous vous accompagnerons. Notre conviction, c'est que votre épanouissement professionnel contribue à notre succès collectif.

En synthèse, vous rejoignez un Groupe ambitieux, résolument engagé dans la mobilité durable et qui valorise la diversité, la collaboration et le développement professionnel de ses salariés.

Bienvenue à bord !

1 — Mon Groupe

| | |
|---------------------------------------|----|
| Son histoire | 6 |
| Son organisation | 6 |
| Son projet d'entreprise, Tous SNCF | 13 |
| Ses principes éthiques | 14 |
| Un Groupe inclusif | 16 |
| Ses fondamentaux | 17 |
| Ses concurrents | 17 |
| Un Groupe écoresponsable | 18 |
| Un Groupe innovant | 19 |
| Son implantation | 21 |
| M'investir au sein du Groupe | 23 |
| Les activités sociales et culturelles | 24 |
| Les sources d'information | 24 |
| Ma vie dans le Groupe | 25 |

Son histoire

Découvrez deux siècles d'histoire ferroviaire :

Avec notre film sur les 80 ans de la SNCF en 12 minutes (réalisé en 2018) [ici](#)



Avec notre timeline [ici](#)



À travers les images d'archives [ici](#)

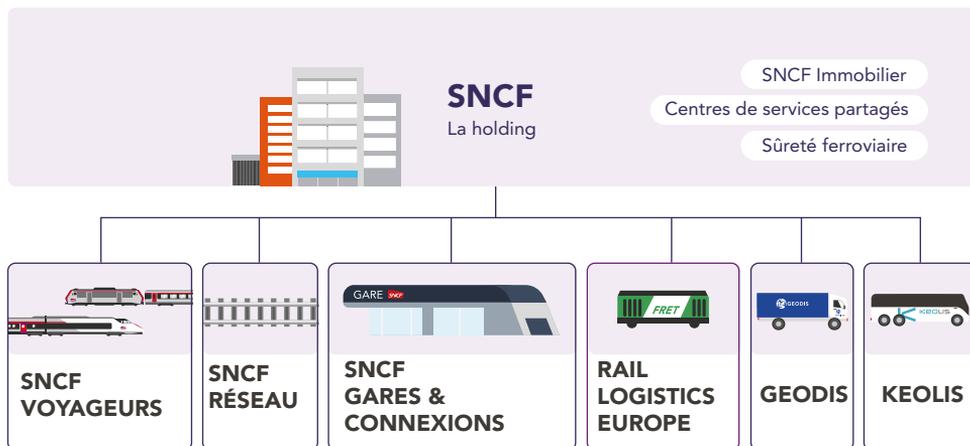


Son organisation

Le groupe SNCF propose une offre complète de solutions de mobilité, à travers ses différents métiers. Notre vocation ? Simplifier vos déplacements, fluidifier le transport des personnes et des marchandises, et développer la mobilité de demain.

Pour répondre à ces enjeux, le groupe SNCF s'organise autour d'une société mère et de SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, Rail Logistics Europe, SNCF Voyageurs, Geodis et Keolis.

[Organigrammes](#)



SNCF : La holding

Elle assure la direction générale du Groupe. La holding abrite aussi les activités qui proposent leurs services à l'ensemble du groupe SNCF :

- les Centres de services partagés sur l'aide sociale, les services médicaux, la paie, etc. ;
- la Sûreté ferroviaire (SUGE) pour la protection des voyageurs, des biens et des personnels sur l'ensemble du réseau ferré national, dans les gares et dans les trains ;
- SNCF Immobilier pour la gestion et la valorisation du patrimoine foncier et immobilier du groupe SNCF, hors gares et infrastructures ferroviaires. Cette entité gère également un parc de 100 000 logements (dont 90 % de logements sociaux).

SNCF Voyageurs



SNCF Voyageurs propose des solutions de mobilité, de porte à porte aux voyageurs afin de répondre à leurs besoins en termes d'offre, de coût, de qualité de service et de respect de l'environnement. Ses trains couvrent aussi bien les longues distances, en France et en Europe, que la mobilité du quotidien. Son site de distribution, SNCF Connect, est le premier site marchand français.

SNCF Voyageurs regroupe :

- TGV + Intercités (TGV Inoui, Ouigo, Ouigo Train classique, Intercités, Eurostar Group, TGV France – Allemagne, TGV France – Espagne, TGV Lyria vers la Suisse, TGV Inoui vers l'Italie et le Luxembourg)
- Transilien
- TER

Voyager en train



Transilien



SNCF Connect



TER



SNCF Réseau



SNCF Réseau assure la sécurité, l'entretien, la modernisation et le développement des 30 000 kilomètres de lignes du réseau ferré national dont 2 600 à grande vitesse.

Le réseau ferré français est le 4^e plus grand réseau à grande vitesse au monde derrière la Chine, le Japon et l'Espagne. Sur les 30 000 kilomètres de voies exploitées par SNCF Réseau, 7 000 kilomètres sont situés en Île-de-France.



SNCF Gares & Connexions



Filiale de SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions gère au quotidien 15 000 départs de train et 10 millions de voyageurs dans les 3 000 gares en France. Elle imagine et anime des gares pratiques, utiles et accueillantes, en valorisant leurs espaces au cœur des villes et des territoires. Enfin, elle modernise les gares pour en faire des destinations de choix et des lieux d'émotion.



Rail Logistics Europe



Rail Logistics Europe est l'entité du groupe SNCF dédiée à la logistique et au transport ferroviaire de marchandises. En créant une synergie entre les 5 sociétés du groupe que sont Fret SNCF, Captrain, VIIA, Naviland Cargo et Forwardis ; Rail Logistics Europe propose à ses clients un éventail de services et de prestations innovantes et personnalisées en France et à l'international, grâce à ses 4 métiers d'opérateur ferroviaire, de transporteur combiné, d'autoroutes ferroviaires et commissionnaire de transports.



Geodis



Le Groupe Geodis est spécialiste du transport logistique de marchandises en France et dans 120 pays dans le monde. Il dispose de 300 plateformes logistiques dans le monde et distribue 100 millions de colis par an dans toute l'Europe.



Keolis



Filiale de SNCF à 70 %, Keolis est un des leaders mondiaux de la mobilité partagée (tramway, bus, métro, vélo) et le partenaire privilégié des Autorités Organisatrices de Mobilité. Dans 13 pays, les 68 000 collaborateurs mettent tout en œuvre pour proposer une alternative crédible à la voiture individuelle et ainsi accélérer la transition écologique.



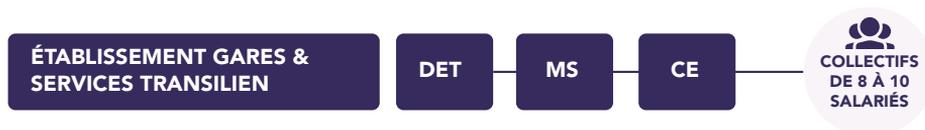
Et sur le terrain ?

Les modes d'organisation varient en fonction des sociétés.

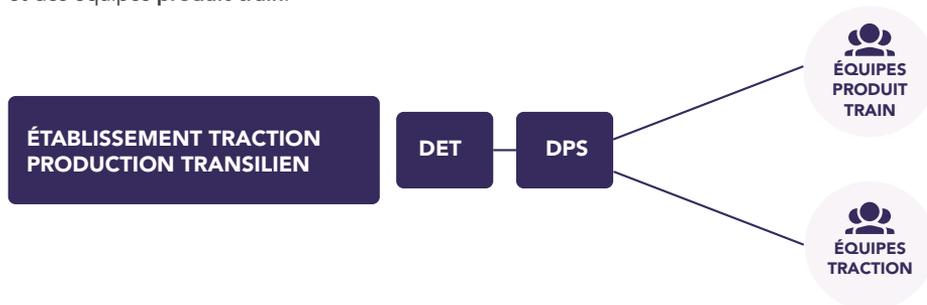
SNCF Voyageurs

SNCF Transilien

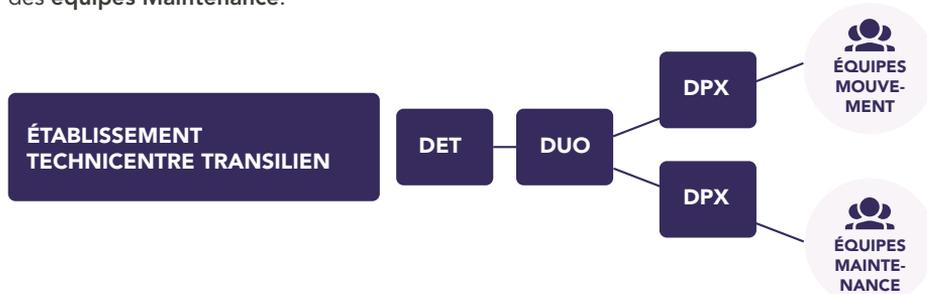
Les établissements gares & services Transilien sont gérés par des **directeurs d'établissements (DET)**. Ils encadrent des **managers de secteurs (MS)**. Ces derniers managent des **chefs d'équipe (CE)** qui ont sous leur responsabilité des **petits collectifs** de huit à dix salariés.



Les établissements traction production Transilien sont gérés par des **directeurs d'établissements (DET)**. Ils encadrent des **dirigeants production de site (DPS)**. Ces derniers managent des équipes **traction** et des équipes **produit train**.



Les établissements technicentre Transilien sont gérés par des **directeurs d'établissements (DET)**. Ils encadrent des **dirigeants d'unité opérationnelle (DUO)**. Ces derniers managent des **dirigeants de proximité (DPX)** qui ont sous leur responsabilité des équipes **Mouvement** et des équipes **Maintenance**.



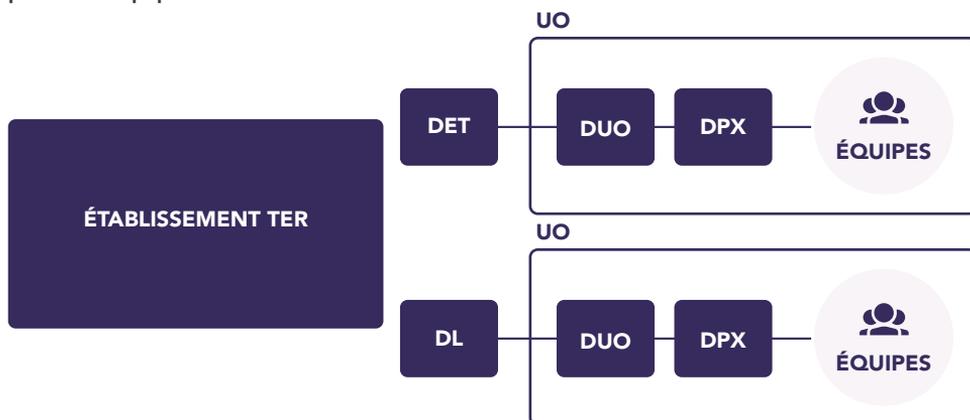
TER

Les établissements TER sont gérés par **des directeurs de lignes (DL)** sur le volet exploitation des trains, et par **des directeurs d'établissements (DET)** pour leur maintenance en **Technicentre (TC)** régional.

Selon la taille des directions de lignes, les DL encadrent des **dirigeants d'unités opérationnelles (DUO)** ou directement des **dirigeants de proximité (DPX)**.

Lorsqu'ils sont mis en place, les DUO managent les **dirigeants de proximité (DPX)** qui ont en charge **une ou plusieurs équipes**.

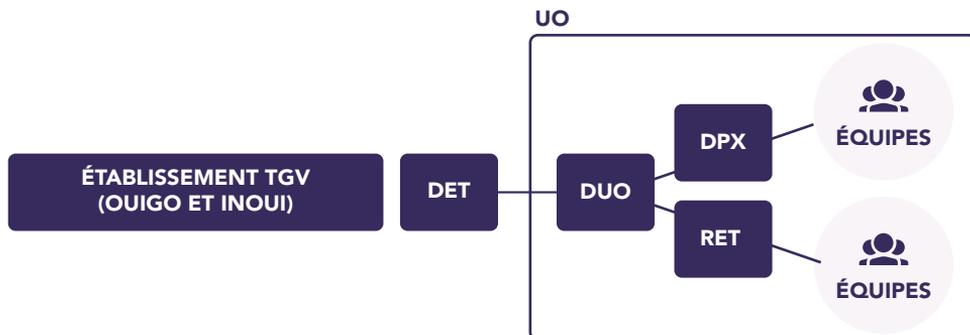
Chaque établissement peut comporter **plusieurs unités opérationnelles (UO)** ou directement **plusieurs équipes**.



TGV INOUI et OUIGO

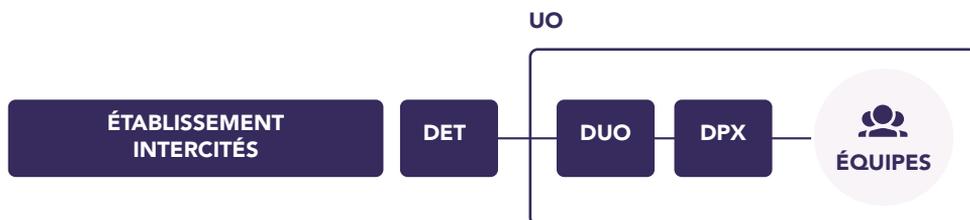
Les établissements TGV OUIGO & INOUI sont gérés par **des directeurs d'établissements (DET)**. Ils encadrent des **dirigeants d'unités opérationnelles (DUO)**. Ces derniers managent des **dirigeants de proximité (DPX)** ou **RET (responsables équipe train)** qui ont en charge **une ou plusieurs équipes**. Chaque établissement peut comporter **plusieurs unités opérationnelles (UO)**.

Cependant, il peut y avoir des variantes au sein d'une même organisation. Ainsi, sur les axes Nord et Est, les directeurs sont rattachés à la direction d'axe et s'appellent directeurs de production, de services... et managent des DUO.



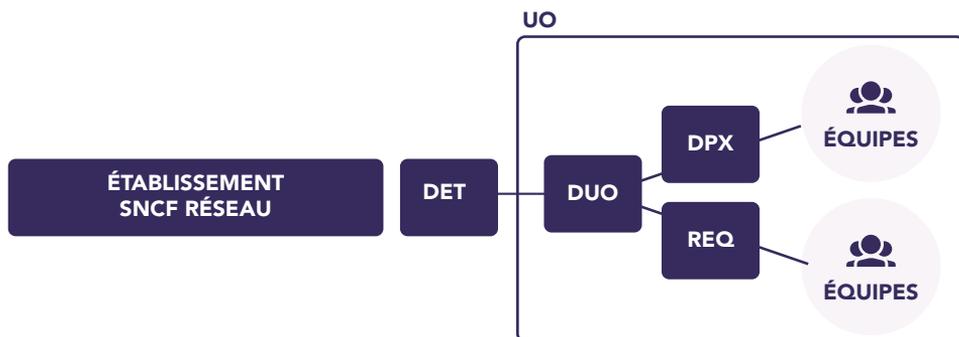
INTERCITÉS

Le technicentre de maintenance des rames INTERCITÉS, situé à Masséna, est géré par un **directeur d'établissement (DET)** qui encadre des **dirigeants d'unités opérationnelles (DUO)**. Ils managent en direct des **dirigeants de proximité (DPX)** en charge d'une ou plusieurs équipes. Les métiers de la relation client : chef de bord, agent d'escale, agent de vente dépendent de la direction des services INTERCITÉS. Ceux de la manœuvre, de la production escale et des commandes du personnel sont rattachés à la direction des opérations INTERCITÉS. Ces métiers sont encadrés par des dirigeants de proximité.



SNCF Réseau

Les établissements de SNCF Réseau sont gérés par des **directeurs d'établissements (DET)**. Ils encadrent des **dirigeants d'unités opérationnelles (DUO)**. Ces derniers managent des **dirigeants de proximité (DPX)** ou des **responsables d'équipe (REQ)** qui ont en charge une ou plusieurs équipes. Chaque établissement peut comporter **plusieurs unités opérationnelles (UO)**.

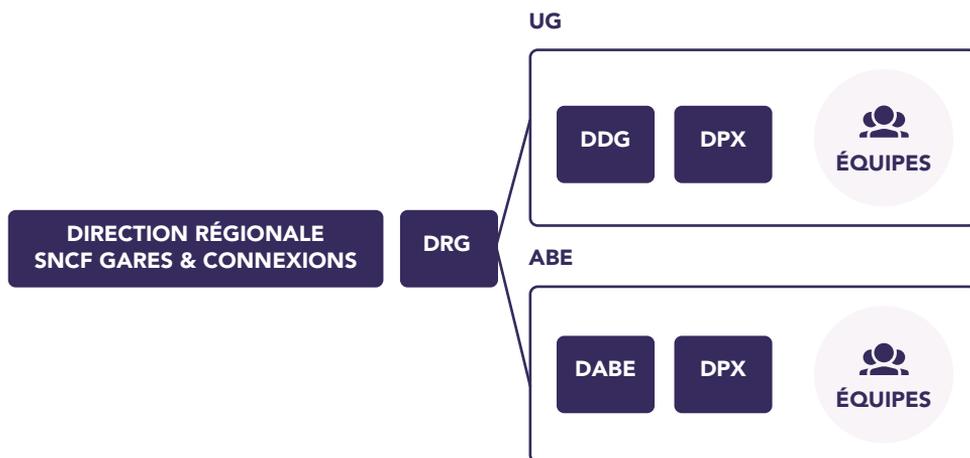


SNCF Gares & Connexions

Le fonctionnement de SNCF Gares & Connexions repose sur des directions régionales gérées par les **directeurs et directrices régionaux des gares (DRG)**. Ils sont en charge de plusieurs **unités gares (UG)** et **agences bâtiment & énergie (ABE)**.

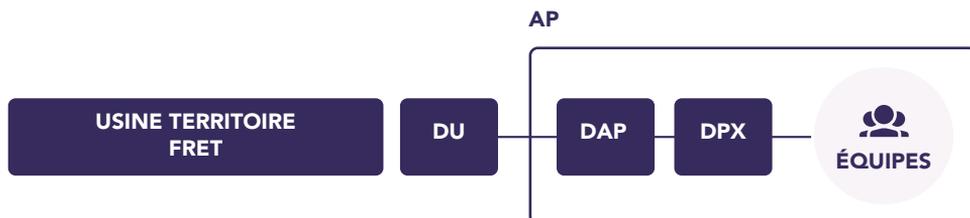
Chaque UG est pilotée par un **directeur de gares (DDG)** qui lui-même manage un ou plusieurs **dirigeants de proximité (DPX)**, en charge d'une ou plusieurs équipes.

Chaque ABE est pilotée par un **dirigeant d'agence bâtiment & énergie (DABE)** qui lui-même manage un ou plusieurs **dirigeants de proximité (DPX)**, en charge d'une ou plusieurs équipes. Les UG sont responsables de l'exploitation des gares, de l'information voyageurs et de la prise en charge des clients en gare. Les ABE ont pour mission la maintenance, les travaux et la rénovation des gares et bâtiments SNCF.



Rail Logistics Europe - Focus sur la société Fret SNCF

Fret SNCF est segmenté en usines (6 usines production +1 usine maintenance) qui renforcent sa présence sur tout le territoire. Les usines, composées de plusieurs ateliers de production, sont gérées par des **directeurs d'usines (DU, équivalent DET)**. Ils encadrent des **directeurs d'atelier de production (DAP)**. Ces derniers managent des **dirigeants de proximité (DPX)** qui ont en charge une ou plusieurs équipes.



Sa raison d'être

Depuis le 22 mai 2019, la loi Pacte permet à une entreprise d'affirmer publiquement sa raison d'être, ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux, afin de prendre des engagements de long terme envers ses parties prenantes.

Elle énonce, le plus clairement et simplement possible, ce qui constitue notre mission principale, ce qui anime les équipes au jour le jour. La raison d'être fait le lien entre le passé, l'avenir et le futur de la SNCF pour mettre en lumière la cohérence de notre évolution. En résumé, elle répond à une question simple et néanmoins capitale : pourquoi nous levons-nous chaque matin ?

Notre raison d'être est la suivante : « Agir pour une société en mouvement, solidaire et durable ». Le groupe SNCF a construit son projet stratégique « Tous SNCF » sur la conviction que seule la performance globale est durable, ce qui implique de placer la RSE au cœur de sa stratégie et de s'ouvrir pleinement aux parties constituantes et parties prenantes de l'entreprise.

[Sa raison d'être](#)



Son projet stratégique

Le groupe SNCF ambitionne de devenir en 2030 un champion mondial de la mobilité durable, pour les voyageurs comme pour les marchandises, avec un cœur de métier recentré sur le ferroviaire et un pays de référence, la France.

Pour y parvenir, le Groupe s'appuie sur quatre lignes de force que sont l'humain, les territoires, l'innovation & le numérique et l'environnement. Son ambition est déclinée dans son projet d'entreprise construit à trois niveaux : un niveau groupe avec la stratégie du groupe à 10 ans, un niveau société avec les plans d'affaires à 5 ans de chacune des sociétés, et un niveau établissement et entité, avec des projets à 3 ans.

Ses valeurs

La SNCF a trois valeurs qui doivent guider les actions du Groupe et de chacun de ses salariés.

L'engagement : nous sommes fiers de contribuer à la mission d'intérêt général de l'entreprise. Tous les jours, nous agissons au service de nos clients et des territoires et avons à cœur de nous mobiliser dans les situations complexes.

L'efficacité : chaque jour, nous unissons nos compétences et nos savoir-faire pour faire rouler en toute sécurité plus de 15 000 trains. Et parce que la mobilité est essentielle et que la gestion de l'argent public nous oblige, nous exerçons nos métiers avec l'exigence de nous améliorer continuellement.

L'ouverture : convaincus que la diversité est une richesse, nous sommes à l'écoute des besoins et attentes de chacun de nos clients, de nos partenaires et des citoyens. Nous sommes curieux, attentifs aux évolutions de la société et recherchons les idées nouvelles qui nous font progresser.

Ses principes éthiques

Dans le cadre du "bien-vivre et faire ensemble", la SNCF attend de ses collaborateurs qu'ils respectent dans leurs comportements les cinq valeurs éthiques : intégrité, responsabilité, respect des personnes, confiance et courage, ainsi que les 3 réflexes d'une conduite éthique : agir avec discernement, demander conseil et alerter.

La Direction de l'Éthique, porteuse de ses sujets, a élaboré une charte ainsi que des guides et fiches pratiques qui détaillent ces principes et apporte des outils à chacun sur les comportements à adopter pour mieux travailler tous ensemble.

[Charte éthique](#)



Focus Q

La prise de parole sur les réseaux sociaux

Les médias sociaux sont un canal de communication ouvert, direct, accessible en permanence. La rapidité de circulation des informations exige de chaque collaborateur qu'il soit vigilant lorsqu'il les utilise. Que vous soyez novice ou expérimenté, un guide de bonnes pratiques est à votre disposition pour vous aider à vous exprimer librement sans compromettre votre image, ni celle de la SNCF.

[Guide réseaux sociaux](#)



La politique anti-corruption

Le groupe SNCF se doit de développer avec ses interlocuteurs des relations de long terme et de qualité fondées sur le professionnalisme, la responsabilité et l'intégrité. Dans ce cadre, le groupe SNCF, signataire du Pacte Mondial de l'ONU qui proscriit toute forme de corruption dans ses transactions commerciales et respecte les lois et les conventions internationales de lutte contre la corruption, entend appliquer une politique de tolérance zéro en matière de corruption sous toutes ses formes.

Ainsi, chaque salarié doit veiller à connaître et appliquer le code de conduite anti-corruption, ainsi que la politique cadeaux et invitations de la SNCF.

[Code de conduite anti-corruption](#)



[E-learning](#)



[Politique cadeaux](#)



La prévention du harcèlement sexuel et sexisme en entreprise

La SNCF prévient et combat le sexisme et le harcèlement sexuel avec la plus grande détermination. Elle a formulé cinq règles d'or : nommer clairement les choses, recueillir la parole, instruire les faits, sanctionner lorsqu'ils sont établis, accompagner et soutenir les victimes et protéger les témoins.

La protection des données personnelles

La protection des données personnelles est devenue un enjeu majeur qui implique une responsabilisation de l'entreprise et de l'ensemble de ses collaborateurs, depuis l'entrée en application en mai 2018 du Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD). Compte tenu des impacts sur la réputation de l'entreprise et des amendes encourues, il appartient à chaque collaborateur amené à traiter des données à caractère personnel, de veiller au respect du RGPD. Un guide est à disposition des salariés afin d'en connaître davantage sur le sujet, ainsi qu'un "e-learning RGPD express" pour se tester.

L'alerte professionnelle

Il existe au sein de la SNCF un dispositif d'alerte professionnelle permettant aux salariés de notamment remonter des faits graves qui concernent la fraude, la corruption, le trafic d'influence, la laïcité, des atteintes portées aux biens SNCF ou à l'environnement, des allégations de harcèlement moral, sexuel ou de discrimination, des dysfonctionnements de traitement de données à caractère personnel, des manquements aux prescriptions de santé, d'hygiène et de sécurité au travail. Ces alertes sont traitées en toute confidentialité.

Vous pouvez déposer une alerte éthique :

- Sur la page www.alerteethiquesncf.com ou
- Via l'application MyEtic (rubrique « alerter »)

Vous pouvez demander un conseil :

- Écrire à ligneethique@sncf.fr ou
- Appeler le : + 33(0)4 27 01 02 81

[Guide de prévention des agissements sexistes et sexuels](#)



[Guide sur la protection des données personnelles](#)



[E-learning RGPD express](#)



[Plus d'informations alerte professionnelle](#)



Un Groupe inclusif

La diversité de formation, d'origine, d'expérience et de parcours professionnel de chacune et de chacun de nos salariés est une formidable richesse qui nourrit notre agilité, notre performance, notre créativité et notre capacité à nous réinventer sans cesse... et nous en sommes fiers ! Depuis de nombreuses années, nous déployons des actions destinées à ancrer les valeurs de bienveillance, de respect et de solidarité au sein de nos équipes.

SNCF, un
Groupe inclusif



Politique
Diversité



Ses fondamentaux

L'ADN de l'entreprise repose sur quatre fondamentaux : la sécurité, la robustesse, l'information voyageurs et l'humain. À chacun de ces fondamentaux est associé un programme opérationnel de mise en œuvre.



PRISME

est le programme destiné à déployer une culture sécurité à tous les échelons de l'entreprise et dans tous les métiers.



H00

est le programme qui vise à assurer la régularité et la ponctualité des trains.



INFORMATION FIRST

est le programme destiné à offrir aux clients une information fiable, réactive, sur-mesure, tout le temps.



SNCF&moi

matérialise le pilier humain du projet d'entreprise Tous SNCF. Il renforce l'accompagnement des salariés par l'entreprise sur les 4 dimensions : "Ma vie personnelle", "Mon quotidien", "Ma carrière" et "Mes engagements citoyens". Ce programme démontre la volonté de la SNCF de mettre le salarié au coeur de ses attentions.

Ses concurrents

La SNCF est depuis toujours en concurrence avec d'autres modes de transports comme l'avion, la voiture ou les bus longue distance. Depuis 2006, le secteur ferroviaire s'ouvre progressivement à la concurrence.

2006

Le trafic intérieur du fret s'ouvre à la concurrence dans l'Union européenne. Aujourd'hui, près d'une trentaine d'entreprises ferroviaires effectuent du transport de fret en France.

2009

Le transport international de voyageurs est également ouvert à la concurrence. En 2011, la compagnie Thello (filiale de Transdev et des chemins de fer italiens) met en place des liaisons entre la France et l'Italie, fermées en 2021.

Décembre 2016

Un ensemble de directives européennes nommé quatrième paquet ferroviaire a été adopté à Bruxelles. Ces textes prévoient la libéralisation des trafics ferroviaires nationaux pour les voyageurs et fixent notamment les dates limites d'ouverture du marché.

Juin 2018

La loi pour un nouveau pacte ferroviaire précise les modalités d'ouverture à la concurrence en France.

Décembre 2019

Pour les transporteurs conventionnés (TER, Intercités), les Régions ou l'État peuvent organiser un appel d'offres à la fin de leur contrat.

Décembre 2020

Les transporteurs à grande vitesse ainsi que les transporteurs classiques peuvent proposer des services librement organisés (non conventionnés avec les Régions ou l'État). En décembre 2021, Trenitalia entre sur le marché de la grande vitesse internationale (Paris-Lyon-Milan), puis sur celui de la grande vitesse nationale (Paris-Lyon) quelques mois plus tard.

Décembre 2023

Pour les transporteurs conventionnés (TER, Intercités), les Régions ou l'État devront organiser un appel d'offres à la fin des différents contrats d'exploitation.

De 2023 à 2039

Conditions particulières pour Transilien : l'ouverture est prévue entre 2023 et 2039 en fonction des lignes en Île-de-France.

Un Groupe écoresponsable

Le train est l'un des modes de transport les plus écologiques. Prendre le train plutôt qu'une voiture électrique, thermique ou un avion, c'est réduire selon le trajet de 70 à 90 % ses émissions de GES (gaz à effet de serre). Il est jusqu'à 50 fois moins polluant que la voiture individuelle. Pour répondre à l'attente des Français de conjuguer liberté de se déplacer et préservation de l'environnement, la SNCF développe des projets innovants : train à hydrogène, train hybride, électrification frugale... La SNCF vise zéro émission de CO2 en 2035.

[Rapport financier 2022](#)



p42-168



Focus Q

Quelques exemples de projets écoresponsables

L'objectif de la SNCF est de remplacer, d'ici 2035, les trains roulant au diesel sur le réseau non électrifié, notamment par des trains hydrogènes à zéro émission de CO₂. Un train à hydrogène a été expérimenté pour la première fois début février 2023 sur le réseau ferroviaire français. En parallèle, 12 rames bi-mode, alimentées par de l'électricité et de l'hydrogène, ont été commandées par quatre régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Occitanie). Les premières circuleront fin 2025.

En 2023, des trains hybride utilisant électricité et moteurs thermiques commenceront à circuler en service commercial dans 4 régions : Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Centre-Val de Loire. En attendant, la SNCF développe avec Alstom des trains hybrides qui arriveront dès 2021 dans quatre régions. Ils roulent au diesel sur le parcours principal et passent à l'électrique en entrant dans les villes. Ils font donc moins de bruit et polluent moins.

Les TER à batteries seront également testés en 2023 dans 4 régions (Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Sud). 5 rames bimode, électrique et thermique, vont ainsi être transformées en rames bimodes uniquement électrique, alimentées par caténaire et batteries.

Un Groupe innovant

La SNCF a amorcé le virage de la digitalisation très tôt, dès 2000 avec la création de [voyages.sncf.com](https://www.voyages.sncf.com) devenu Oui.SNCF puis SNCF Connect, aujourd'hui leader français du e-commerce. Elle a pour ambition de développer le digital industriel. Cela se traduit par l'utilisation grandissante des technologies de pointe comme par exemple le Big Data, l'IoT, les drones, les objets connectés, le développement des pratiques digitales auprès des collaborateurs, en particulier ceux qui maintiennent les voies et les trains.



Focus Q

Léonard : la démarche d'innovation participative

SNCF, via la démarche d'innovation participative Léonard, incite ses collaborateurs à proposer des idées pour améliorer leur métier. Les plus originales, les plus utiles sont récompensées. Depuis 2013, plus de 100 000 idées ont été déposées sur Léonard par 36 145 contributeurs. Plus de la moitié de celles-ci ont été testées, mises en œuvre avec succès et récompensées.

[En savoir plus sur la démarche Léonard](#)



Des exemples concrets d'innovation

Récupération de données

Aujourd'hui, près de 200 rames Francilien sont nativement équipées de 2 000 capteurs et émettent 70 000 données par mois et par rame.

[En savoir plus sur le digital](#)



La technologie au service des hommes

Des exosquelettes assistent les salariés dans des tâches physiquement contraignantes, les imprimantes 3D sont utilisées pour la fabrication additive des pièces détachées, des drones assurent la surveillance le long des voies...



Digital pour tous

Grâce au programme « Digital pour tous », lancé en avril 2016, les collaborateurs disposent de terminaux mobiles et d'applications métiers permettant de s'informer et de travailler de manière très réactive, quel que soit l'endroit où ils se trouvent : dans un train, sur un quai, ou même depuis la fosse d'un Technicentre.

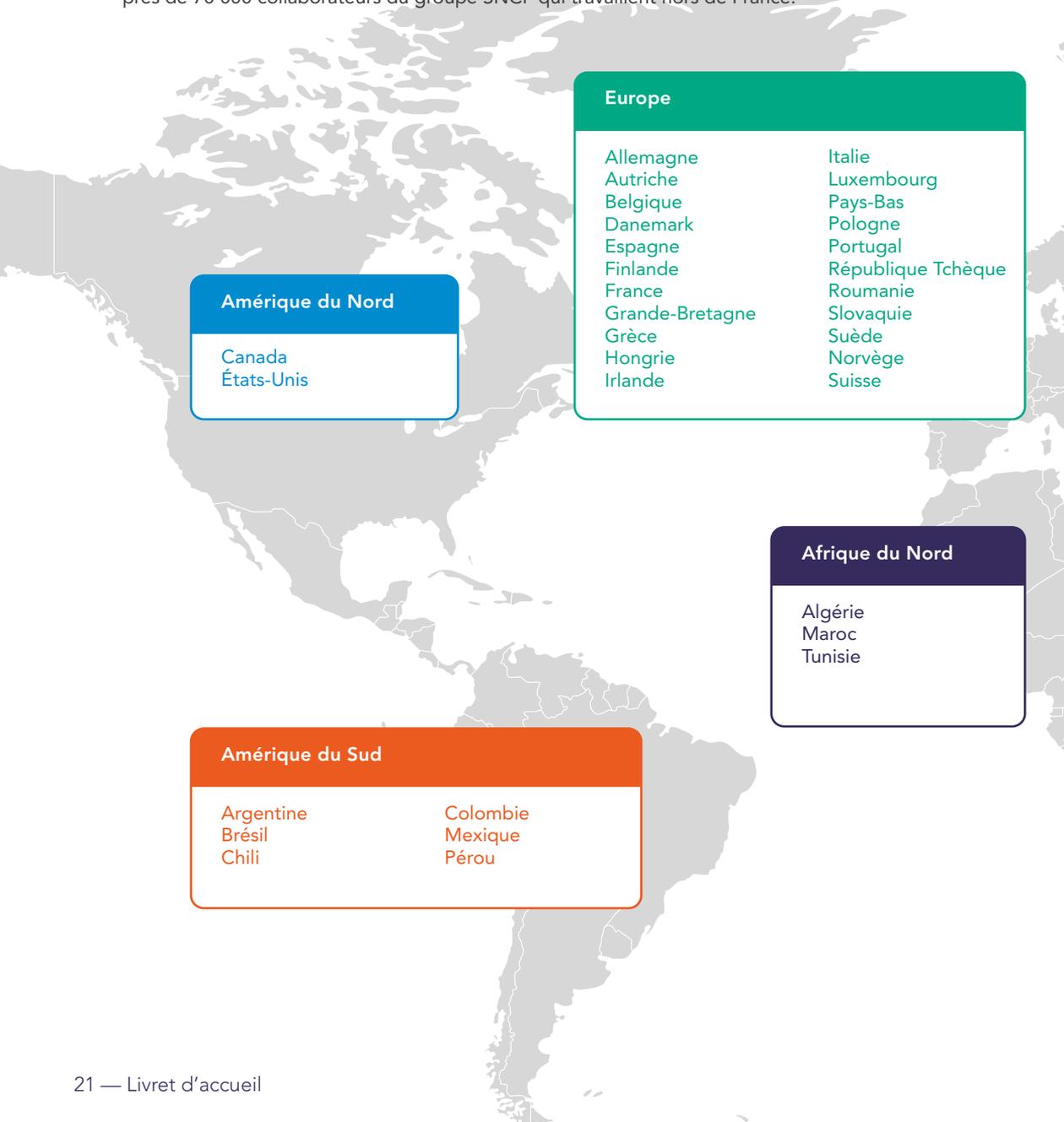


Train fret digital

Le Train fret digital permet le suivi des trains, avec la géolocalisation des wagons et l'émission d'alertes lors du passage à des endroits définis, mais aussi la surveillance de l'état et des conditions de transport des marchandises, la télécommande de certaines fonctions liées au chargement-déchargement, la gestion anticipée de la maintenance des wagons. Pour un fret ferroviaire plus performant, moderne et sûr.

Son implantation

Le groupe SNCF est présent dans plus de 60 pays, ce qui représente un réseau commercial de 168 pays sur tous les continents notamment grâce à ses filiales GEODIS et KEOLIS. Ce sont près de 70 000 collaborateurs du groupe SNCF qui travaillent hors de France.



Amérique du Nord

Canada
États-Unis

Europe

| | |
|-----------------|--------------------|
| Allemagne | Italie |
| Autriche | Luxembourg |
| Belgique | Pays-Bas |
| Danemark | Pologne |
| Espagne | Portugal |
| Finlande | République Tchèque |
| France | Roumanie |
| Grande-Bretagne | Slovaquie |
| Grèce | Suède |
| Hongrie | Norvège |
| Irlande | Suisse |

Afrique du Nord

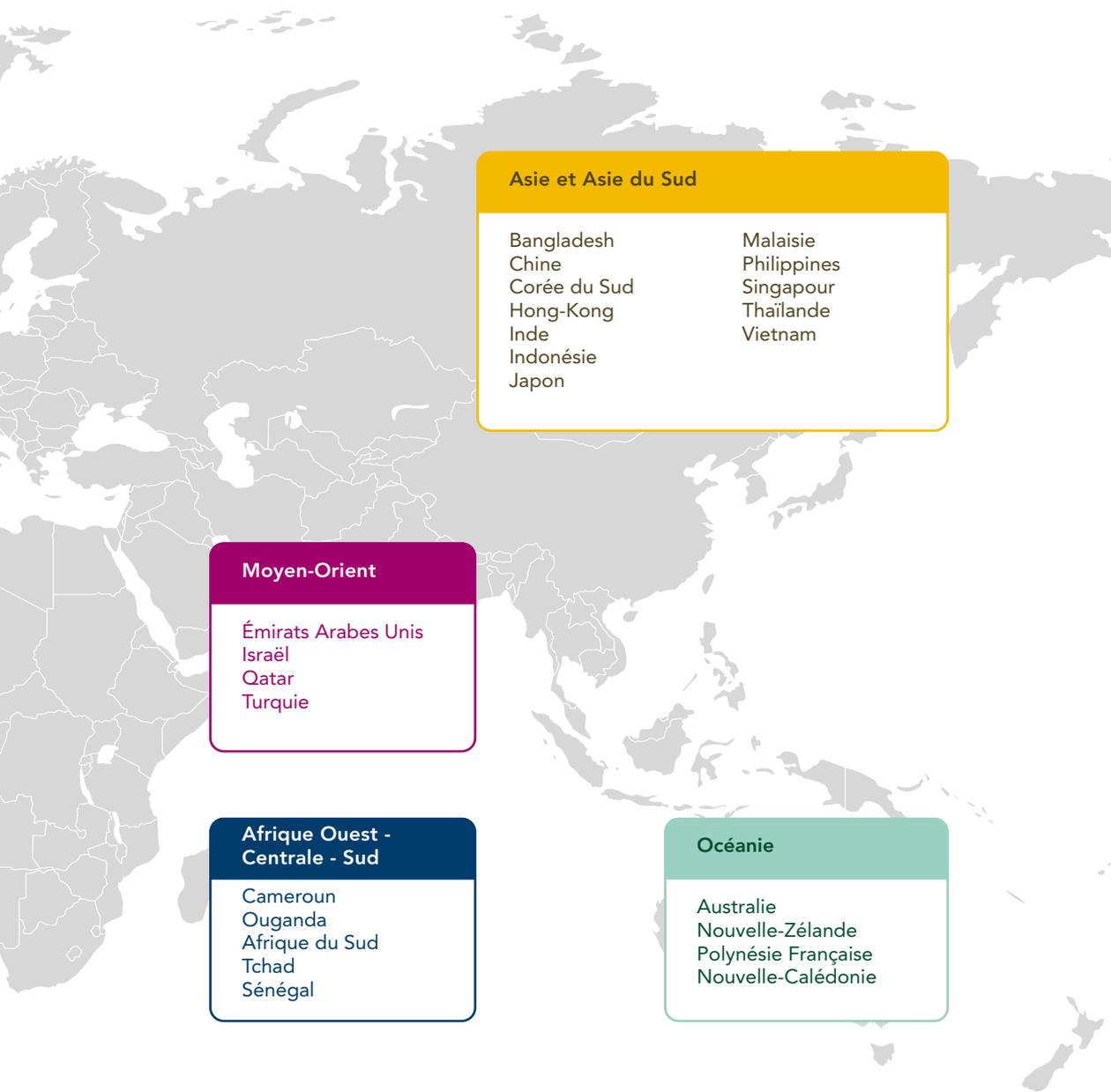
Algérie
Maroc
Tunisie

Amérique du Sud

| | |
|-----------|----------|
| Argentine | Colombie |
| Brésil | Mexique |
| Chili | Pérou |

À fin 2022 :

276 000 collaborateurs du Groupe dont près de 210 000 en France



Asie et Asie du Sud

- | | |
|--------------|-------------|
| Bangladesh | Malaisie |
| Chine | Philippines |
| Corée du Sud | Singapour |
| Hong-Kong | Thaïlande |
| Inde | Vietnam |
| Indonésie | |
| Japon | |

Moyen-Orient

- Émirats Arabes Unis
- Israël
- Qatar
- Turquie

**Afrique Ouest -
Centrale - Sud**

- Cameroun
- Ouganda
- Afrique du Sud
- Tchad
- Sénégal

Océanie

- Australie
- Nouvelle-Zélande
- Polynésie Française
- Nouvelle-Calédonie

M'investir au sein du Groupe

Les salariés qui le souhaitent peuvent rejoindre la Fondation SNCF, SNCF Mixité ou les volontaires de l'information.

Focus Q

La Fondation SNCF

Grâce à la Fondation SNCF, vous pouvez vous engager dans une action utile et solidaire en mécénat de compétences, seul ou à plusieurs, ponctuellement ou dans la durée : mettre vos compétences professionnelles au profit d'une association, devenir mentor auprès d'un jeune fragilisé pour l'accompagner dans son parcours scolaire ou son orientation professionnelle, participer à des journées solidaires thématiques ou des séminaires d'équipe solidaires au service d'une d'association. À ce jour, plus de 7 000 salariés se sont déjà engagés. Pour vous inscrire : rendez-vous sur <https://engagementcitoyen.sncf.com/fr/>



SNCF Mixité

Présent dans tous nos métiers et toutes nos branches, SNCF Mixité est le réseau mixité du groupe SNCF. Créé en 2012, nous sommes l'un des premiers réseaux mixité d'entreprises en France. Le réseau regroupe celles et ceux qui s'engagent et innovent pour accélérer l'évolution de la société sur la mixité, au service de la performance du Groupe. Pour vous inscrire : rendez-vous sur <https://sncfmixite.com/qui-sommes-nous/>



Les volontaires de l'information (VI)

Si vous souhaitez apporter votre aide aux voyageurs lors de situations perturbées, rejoignez l'équipe des « gilets rouges », volontaires de l'information. Pour vous inscrire : rendez-vous sur <https://sncf.sharepoint.com/sites/VolontairesdeLInformation>



Les activités sociales et culturelles

L'Instance Commune, mise en place au niveau des cinq sociétés (société mère SNCF, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, Fret SNCF, SNCF Voyageurs) et les 23 comités des activités sociales et culturelles interentreprises (CASI) en place dans les régions, et les comités sociaux et économiques (CSE), assurent la gestion des activités sociales et culturelles dans ces cinq sociétés.

À ce titre, ils proposent de nombreuses activités aux salariés et à leur famille : séjours en centres de vacances, maisons familiales ou en gîtes, colonies pour les enfants sur des sites répartis sur tout le territoire (mer, montagne, nature), voyages, séjours linguistiques à l'étranger, bibliothèques, installations sportives ou centres de loisirs...

Ces comités sont également chargés de gérer les restaurants d'entreprise et subventionnent de nombreuses associations sportives, culturelles, touristiques, au bénéfice des salariés.

Votre pôle RH est en mesure de vous communiquer les différentes coordonnées de ces instances.

[Lien site
CCGPF](#)



Les sources d'information

Le site Les Infos permet d'accéder à toute l'actualité du Groupe. Vous pouvez y accéder [ici](#).



Ma vie dans le Groupe

Visualisez en un clin d'œil les grands moments de ce que va être votre vie au sein de la SNCF.



2 — Ma carrière

| | |
|---|----|
| Changer de métier au sein du Groupe | 27 |
| Mon parcours professionnel | 27 |
| Me former et développer mes compétences | 28 |



Changer de métier au sein du Groupe

La mobilité au sein de la SNCF constitue pour chaque salarié une opportunité de construire une carrière riche et diversifiée. La SNCF offre des opportunités sur l'ensemble du territoire. Elle peut se traduire soit par un changement de poste pouvant impliquer un changement de lieu de travail et/ou un changement de métier. Le salarié a la possibilité de changer de poste au sein de sa société ou dans une autre société du groupe.

Des dispositifs d'accompagnement et des aides financières sont prévus pour faciliter la mobilité entre les sociétés SNCF. Lors d'une mobilité entre les cinq sociétés SNCF, le salarié garde son contrat de travail et signe un avenant.

[En savoir plus sur Station C, la nouvelle plateforme pour développer votre carrière](#)



[Guide repère "mobilité au sein du groupe SNCF"](#)

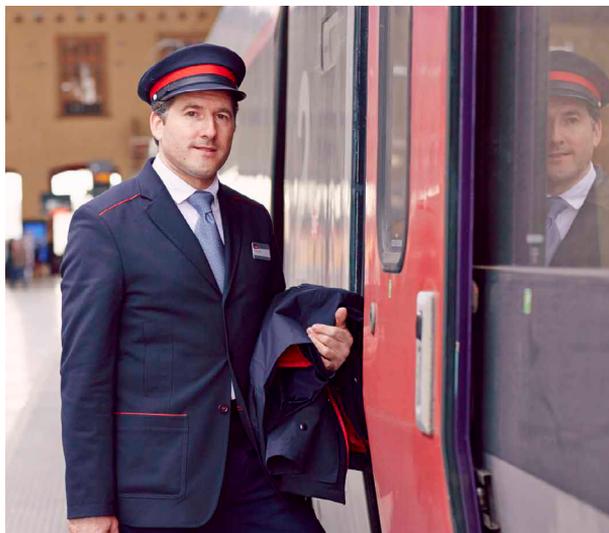


Mon parcours professionnel

Au sein de la SNCF, il est possible de construire un parcours professionnel en changeant de métier. Au cours de sa carrière, le salarié peut bénéficier de formations pour développer ses compétences. Il peut également recourir aux dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Des agences territoriales de la mobilité (ATM) implantées sur l'ensemble des territoires accueillent et informent le salarié sur les dispositifs de mobilité. Elles ont pour mission d'accompagner le salarié dans la construction et la mise en œuvre des projets professionnels avec une vision de l'emploi sur le territoire.

Elles proposent un accompagnement individualisé : ateliers pour travailler des thématiques spécifiques (CV, lettre de motivation...), découverte métier, élaboration d'un parcours de formation.



[En savoir plus sur Station C, la nouvelle plateforme pour développer vos compétences](#)



[Contactez votre agence territoriale de la mobilité \(ATM\)](#)



Me former et développer mes compétences

La formation est l'un des outils majeurs de l'évolution professionnelle. C'est un droit ouvert à tous les salariés par la loi et par des accords collectifs d'entreprise. Elle recouvre la formation initiale, inhérente à la spécificité des métiers de la SNCF, mais aussi la formation continue. Elle constitue un moyen essentiel pour progresser dans son métier, mais aussi pour s'adapter aux évolutions techniques, voire pour changer de métier ou de fonction au sein de SNCF.

Mon Académie, regroupe toutes les offres de formation développées au sein de la SNCF. Elle propose un catalogue de formations communes à destination des salariés des 5 sociétés du groupe, ainsi que des formations spécifiques à chaque société ou métier.

Mon Académie



Développer ses compétences



Focus Q

L'entretien professionnel

Il constitue un moment clé d'échange entre le salarié et son manager. Réalisé a minima tous les deux ans, il est l'occasion de faire le point sur le projet professionnel du salarié, sur les formations déjà réalisées et celles nécessaires pour son développement professionnel. Les besoins en formation peuvent être formulés indifféremment par le salarié ou par le manager.

Managers & Leaders - Développement

Au sein de la Direction Performance Managériale & Leadership, Managers & Leaders Développement promeut et favorise le développement du Leadership individuel et collectif, au service de la culture managériale SNCF. En permettant l'acquisition de compétences communes, Managers & Leaders Développement facilite l'employabilité interne et favorise la mise en réseau des managers, sans distinction de métiers, et à ce titre, constitue un vecteur d'intégration et d'identité managériale du Groupe.

Son offre est construite autour des quatre qualités du modèle de leadership SNCF : Comprendre et transformer – Se connaître – Délivrer - Fédérer.

L'offre est basée sur des formations collectives soit à la prise de poste de chaque niveau managérial, soit via des offres thématiques à la carte.

Une offre individuelle et digitale est également à disposition des managers via la plateforme : mon Académie Managers & Leaders Développement ainsi que sur mon Académie via les formations transverses.

Enfin, Managers & Leaders Développement offre également un programme d'accompagnement personnalisé axé sur le coaching individuel ou d'équipe.

Découvrez notre offre avec le catalogue : [ici](#)

3 — Mes informations RH

| | |
|--|----|
| Les règles applicables | 30 |
| Les règles RH au sein du Groupe | 31 |
| Mon contrat de travail | 31 |
| Ma période d'essai | 31 |
| La durée hebdomadaire du travail | 33 |
| Ma rémunération | 33 |
| Mon bulletin de paie | 34 |
| Mes régimes de santé, de prévoyance et de retraite | 35 |
| Mes congés payés | 36 |
| Mes évaluations annuelles | 36 |
| Le télétravail | 37 |
| Mes rendez-vous médicaux de santé au travail | 37 |
| La représentation syndicale au sein de la SNCF | 39 |
| Pour aller plus loin | 40 |

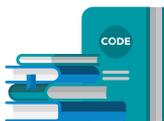
Les règles applicables

Quelle que soit votre entreprise d'appartenance (la société mère SNCF, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et Rail Logistics Europe), plusieurs règles régissent la relation de travail entre vous et la SNCF :



Le Code du travail

comme tous les salariés français.



Le Code des transports

puisque c'est ce texte qui régit le secteur des transports.



La convention collective

nationale ferroviaire, dont dépend la SNCF.



Les accords collectifs

signés entre l'entreprise et les organisations syndicales représentatives.



Les engagements

pris par l'entreprise et formalisés dans des référentiels internes.



Le règlement intérieur

qui fixe les règles au sein du Groupe.

L'environnement
juridique



Les règles RH au sein du Groupe

Quelle que soit votre société d'appartenance (la société mère, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et Fret SNCF, SNCF Voyageurs), ce sont au global les mêmes règles RH qui s'appliquent. Cependant, chaque société a la possibilité de fixer des règles RH qui lui sont propres pour prendre en compte les spécificités de son activité.



Mon contrat de travail

Le contrat de travail établit les bases de la relation de travail entre vous et la SNCF. Les obligations qu'il comporte doivent être respectées à la fois par l'employeur et le salarié. Le contrat de travail étant commun à l'ensemble des sociétés de la SNCF, il n'est pas nécessaire d'en signer un nouveau en cas de mobilité interne.

[Pour aller plus loin](#)



Focus Q

La clause de dédit-formation

Cette clause prévoit qu'un salarié qui a bénéficié d'une formation financée par l'employeur s'engage à rester dans l'entreprise pendant une durée minimale. S'il décide de quitter l'entreprise, il devra rembourser tout ou partie du coût de la formation dont il a bénéficié.

[Pour aller plus loin](#)



La clause de non-concurrence

La clause de non-concurrence interdit, sous certaines conditions, à un salarié, après son départ de l'entreprise, d'exercer une activité professionnelle concurrente, contraire aux intérêts de l'entreprise. En contrepartie, le salarié reçoit de l'employeur, après la rupture du contrat de travail, une compensation financière (pourcentage de son salaire mensuel) pendant une période qui aura été déterminée dans le contrat de travail.

[Pour aller plus loin](#)



La clause de mobilité géographique

La clause de mobilité géographique du contrat de travail permet à l'employeur, en fonction de ses besoins, de modifier le lieu d'affectation du salarié. Ce dernier ne peut pas refuser la mise en œuvre de cette clause. La SNCF étant présente sur toute la France et à l'étranger, les opportunités de mobilité peuvent donc être multiples.

[Pour aller plus loin](#)



Ma période d'essai

La période d'essai est indiquée dans le contrat de travail.

Pour les salariés recrutés en CDI, elle dure entre deux et huit mois (renouvellement compris) en fonction du collège du salarié (cadre, maîtrise, exécution). Une fois la période d'essai validée, le salarié est définitivement embauché.

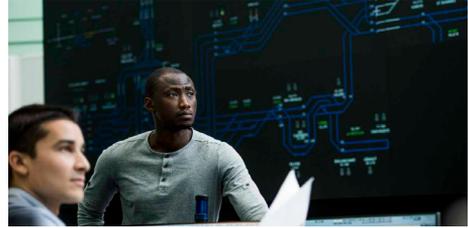
Pour les salariés en CDD, la période d'essai dépend de la durée de leur contrat de travail. Elle ne peut excéder un mois et peut être renouvelée une fois, avec l'accord écrit du salarié.

Que vous soyez en CDI ou CDD, la rupture du contrat de travail a lieu dans les conditions prévues par le Code du travail (démission, licenciement, rupture conventionnelle, etc.).

La période d'essai peut être rompue à tout moment, par le salarié ou l'employeur, sans justification ni indemnité.

[Pour aller plus loin](#)





La durée hebdomadaire du travail

La durée hebdomadaire du travail varie selon les métiers. Elle est en moyenne sur une année complète, de 35 heures par semaine.

Les trains circulant 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an, l'organisation du travail des métiers directement en lien avec la circulation des trains est adaptée en conséquence, qu'il s'agisse des horaires et plannings ou de l'organisation des congés et repos. Il existe au sein de la SNCF deux grandes familles d'organisation du travail: les sédentaires et les roulants (contrôleurs et conducteurs) avec des déclinaisons en fonction des conditions d'exercice des métiers.

Pour aller plus loin



Ma rémunération

Votre rémunération annuelle comprend :

- le salaire de base versé sur 12 mois :
 - Les salariés ASCT et ADC perçoivent en plus de leur salaire de base une prime de Traction ou une prime Train ;
- La prime d'ancienneté, de 1,8 % du salaire de base tous les 3 ans pour les salariés des classes 1 à 6 et de 0,9% tous les 3 ans pour les salariés des classes 7 et 8 jusqu'à 30 ans d'ancienneté (mise en œuvre progressive pour les cadres entre 2023 et 2025) ;
- la gratification de vacances et la gratification annuelle d'exploitation versées en juin ;
- une rémunération variable, versée en fonction de la performance du salarié :
 - la « Prime » pour les non-cadres (versée en avril de l'année suivante) ;
 - la « Part Variable » pour les cadres (versée en avril de l'année suivante) ;
- des indemnités liées aux sujétions particulières de chaque métier (exemples : indemnités pour le travail de nuit, du dimanche ou des jours fériés) et d'éventuelles gratifications (exemples : gratifications pour distinctions honorifiques, gratifications exceptionnelles...) ;
- l'allocation familiale supplémentaire, pour les salariés qui y sont éligibles.

Pour aller plus loin sur la rémunération



Allocations familiales supplémentaires



Par ailleurs, les salariés des cinq sociétés bénéficient d'une prime d'intéressement dont le calcul est fondé sur des critères de performance propres à chaque société. Le versement de la paie se fait le dernier jour ouvré du mois.



Mon bulletin de paie

Les bulletins de paie sont envoyés dans un coffre-fort numérique Digiposte. Grâce à ce coffre personnel, gratuit, que vous conservez à vie (même si vous quittez la SNCF), vos bulletins de paie sont sécurisés et accessibles en quelques clics, à tout moment.

Pour accéder à votre premier bulletin de paie, vous devez activer votre coffre-fort, en suivant la procédure indiquée sur : adherer.digiposte.fr/sncf. Une fois cette étape validée, vous pourrez vous connecter à votre compte personnel Digiposte, sur digiposte.fr.

[Adhérer à Digiposte](#)



[Site Digiposte](#)



Mes régimes de santé, de prévoyance et de retraite

Les salariés sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale tant pour l'assurance maladie que pour l'assurance retraite. Ils bénéficient, en complément, d'une protection sociale d'entreprise comprenant trois volets :

[Retraite et
prévoyance](#)



[Protection
sociale](#)



Maintien de salaire

Une garantie « maintien de salaire » de base pendant 180 jours, en cas de maladie ou d'accident. Celle-ci couvre également les congés parentaux (maternité, paternité, adoption, etc.).



Régime de prévoyance

Un régime de prévoyance protégeant le salarié et sa famille contre les aléas de la vie. Il permet de bénéficier de certaines prestations en cas de maladie longue (arrêts se poursuivant au-delà de 180 jours), mais aussi en cas d'accidents du travail, d'invalidité, ou de décès.



Couverture collective

Une complémentaire santé de bon niveau.

Dès son entrée dans l'entreprise, la complémentaire couvre obligatoirement le salarié et sa famille (conjoint et enfants) au titre des consultations médicales, de l'hospitalisation, des médicaments, des soins dentaires, de l'optique, etc. Avant son embauche, le pôle RH ou l'agence de recrutement remet un dossier d'affiliation frais de santé au salarié. Ce dossier comprend notamment un formulaire de déclaration d'affiliation à compléter au plus tard le jour de l'embauche.

En ce qui concerne la retraite, les salariés sont affiliés aux **régimes complémentaires de retraite AGIRC-ARRCO**, auxquels ils cotisent selon les taux en vigueur.

Mes congés payés

Tous les salariés ont droit, pour une année complète travaillée, à 28 jours ouvrés de congés payés. Ils sont à prendre entre le 1er janvier et le 31 décembre. L'année de son recrutement, le nombre de jours de congés du salarié est calculé au prorata du nombre de mois travaillés.

Selon leur régime de travail, les salariés peuvent également bénéficier de jours de repos supplémentaires, communément appelés jours de réduction du temps de travail. Par exemple, un salarié tenant un emploi d'exécution au sein d'un établissement opérationnel peut bénéficier de huit jours de repos supplémentaires.

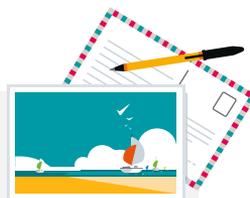
[Pour aller plus loin](#)



Focus Q

Le compte épargne temps

La SNCF a mis en place un dispositif de compte épargne temps (CET) qui permet d'économiser des jours de congés ou de repos, soit pour une utilisation à court terme, soit pour une utilisation dans un dispositif de fin de carrière.



[Pour aller plus loin](#)



Mes évaluations annuelles

Chaque année, le collaborateur rencontre son manager à l'occasion d'un entretien pour faire le bilan de l'exercice des missions de l'année écoulée et fixer les objectifs de l'année à venir. C'est également au cours de cet entretien que le manager évalue sa performance individuelle et sa contribution à la performance collective. Cet entretien permet donc au manager de préparer les décisions d'attribution des dispositifs de reconnaissance de la performance comme « la Prime » pour les non-cadres, la gratification individuelle de résultats (GIR) pour les cadres ou la part variable (cadres supérieurs), mais également de définir les éventuelles augmentations de salaire de ses collaborateurs.

Cet entretien individuel annuel (EIA), obligatoire pour tous les salariés quelle que soit leur classe, fait l'objet d'un suivi digitalisé dans Station C, la plateforme pour développer sa carrière.

[Pour aller plus loin](#)



Le télétravail

La mise en œuvre du télétravail répond à une aspiration des salariés à disposer de davantage de souplesse, d'autonomie au travail et à un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Le télétravail est fondé sur la base d'un accord mutuel entre le salarié et son manager.

Tous les salariés peuvent bénéficier du télétravail à condition :

- d'exercer des activités compatibles avec cette forme d'organisation du travail à distance ;
- que le télétravail soit conciliable avec le fonctionnement de leur équipe.

[Pour aller plus loin](#)



Mes rendez-vous médicaux de santé au travail

Le suivi individuel de l'état de santé des salariés est effectué par un professionnel de santé, sous la responsabilité du médecin du travail. Il évalue la relation entre la santé du salarié et son travail.

Il existe plusieurs types de suivis individuels périodiques et ponctuels.

[Pour aller plus loin](#)



Suivi individuel simple

Ce suivi individuel simple a lieu :

- au plus tard tous les cinq ans, pour les salariés non exposés à des risques particuliers ;
- tous les trois ans pour les travailleurs handicapés, les titulaires d'une pension d'invalidité et les travailleurs de nuit.

Suivi individuel renforcé

Un suivi individuel renforcé est prévu pour tous les salariés travaillant sur un poste à risques particuliers. Il s'agit d'exams médicaux d'aptitude (à l'embauche) et périodiques, tous les quatre ans avec une visite intermédiaire à deux ans.

Visite de pré-reprise

Une visite de pré-reprise vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés après un arrêt de travail d'une durée de plus de trois mois. Elle est réalisée par le médecin du travail à l'initiative du médecin traitant, du médecin conseil, des organismes de sécurité sociale ou du salarié.

Visite de reprise

Une visite de reprise est obligatoire après un congé maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle, une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel. Elle doit être programmée au plus tard dans les huit jours suivant la reprise.

Visite supplémentaire

Des visites ponctuelles peuvent également être réalisées à tout moment, à la demande du médecin du travail, de l'employeur ou du salarié.

Focus Q

Que faire en cas de maladie ?

Tout salarié qui, pour une raison quelconque, se trouve dans l'impossibilité de prendre son service ou de rejoindre son poste à l'expiration d'une absence autorisée, doit en aviser ou faire aviser immédiatement son manager ou son représentant. Si l'absence du salarié résulte d'une maladie ou d'un accident, le salarié doit respecter les règles suivantes :

- fournir à son manager ou son représentant les éléments contenus dans l'avis d'arrêt de travail établi par le médecin (date de début et fin de l'arrêt, adresse où le salarié peut être visité, sorties autorisées ou non, sorties libres ou non, numéro de téléphone) ;
- adresser sous 48 h :
 - au service du contrôle médical de la CPAM, les volets n°1 et 2 de l'avis d'arrêt médical (ou de la prolongation d'arrêt) ;
 - au pôle RH de son établissement, le volet 3 de l'avis d'arrêt de travail (ou de la prolongation d'arrêt).

[Pour aller plus loin](#)



La représentation syndicale au sein de la SNCF

À l'occasion des dernières élections professionnelles qui se sont tenues dans l'entreprise en novembre 2022, les salariés ont élu pour 4 ans les membres de la délégation du personnel des comités sociaux et économiques (CSE).

Les membres de la délégation du personnel au CSE ont pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Ils ont également un rôle important en matière de santé et sécurité au travail puisqu'ils contribuent à la protection et à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise. Par ailleurs, ils assurent également l'expression collective des salariés lors des décisions portant sur la gestion, l'évolution économique et financière, et les projets structurants sur leur périmètre. Parallèlement, les CSE gèrent les activités sociales et culturelles de leur périmètre telles que, les restaurants d'entreprise, les bibliothèques ou les centres de loisirs.



Focus Q

Les organisations syndicales représentatives

Lors des élections professionnelles, les organisations syndicales ayant obtenu au moins 10 % des voix sont reconnues représentatives. Une organisation syndicale représentative peut désigner des délégués syndicaux, négocier et signer des accords collectifs, déposer des demandes de concertation immédiate ou des préavis de grève. Lors des élections professionnelles de novembre 2022, les organisations syndicales représentatives au niveau commun des cinq sociétés SNCF (la société mère SNCF, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et Rail Logistics Europe) sont les suivantes : CGT, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT.

Pour aller plus loin

Je suis en situation de handicap

Dans le cadre de sa politique d'inclusion et de son programme de lutte contre les discriminations, la SNCF déploie des actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle consacre chaque année plusieurs millions d'euros pour l'aménagement des postes de travail nécessaire à la compensation du handicap (accessibilité des locaux, outillage, appareillage...), que le handicap soit visible, ou invisible (plus de 4 millions en 2022).

Si vous êtes en situation de handicap, ou le devenez à la suite d'un accident ou d'une maladie, votre médecin du travail peut vous proposer de faire une demande de RQTH (reconnaissance de qualité de travailleur handicapé). Elle vous permettra de bénéficier des dispositifs prévus dans l'accord collectif. Des correspondants handicap & emploi sont à votre disposition.

[Pour aller plus loin](#)



[Retrouvez la plaquette RQTH](#)



Focus Q

Les dispositifs de l'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Quelques exemples d'actions ciblées prévues dans l'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés :

- prendre en charge le remboursement des appareils auditifs.
- proposer des modalités étendues de télétravail (jusqu'à quatre et cinq jours par semaine en formule fixe) ;
- adapter les supports de tests et le matériel en fonction des différents types de handicap, pour les formations comme pour les parcours de promotion interne ;
- assurer le transport domicile-travail en taxi si l'utilisation des transports en commun ou d'un véhicule personnel n'est pas envisageable ;
- contribuer à faire changer le regard porté sur le handicap en poursuivant les actions de sensibilisation auprès des managers et des communicants internes.



Le travail à temps partiel

Suivant sa situation personnelle et selon les cas, sous réserve de l'accord de son manager, le salarié peut faire le choix de travailler à temps partiel. La rémunération du salarié sera proportionnelle à son temps de travail.

[Pour aller plus loin](#)



Le congé pour création d'entreprise

La SNCF offre à ses salariés la possibilité de prendre un congé de disponibilité pour création d'entreprise durant une année, renouvelable une fois. Dans le cadre d'un dispositif expérimental en vigueur au sein des cinq sociétés du groupe, ce congé peut être renouvelé d'année en année pour atteindre une durée de quatre ans.

[Pour aller plus loin](#)



Condition d'ancienneté requise pour bénéficier du congé : 24 mois consécutifs ou non dans le groupe.

L'accident de travail ou de trajet

Un accident survenant pendant le service est considéré par principe comme un accident du travail. Lorsqu'il survient durant le trajet entre le domicile et le travail, il est considéré par principe comme un accident de trajet. Par la suite, c'est la Sécurité sociale qui décide si cet événement est reconnu ou non comme un accident du travail ou un accident de trajet.

Tout accident de service donne obligatoirement lieu à une déclaration d'accident que le salarié doit compléter avec son manager. Même si ses blessures sont très légères, il lui est recommandé de consulter son médecin le plus rapidement possible, pour établir un certificat médical initial (CMI). Le Pôle RH de l'établissement fournit au manager la déclaration d'accident du travail. En cas d'accident sur le trajet entre le domicile et le travail, le salarié doit relever soigneusement les circonstances, l'identité des éventuels témoins, leur déclaration et, plus généralement, tous les éléments permettant d'établir la réalité des faits (lieu, heure...) à faire figurer sur sa déclaration d'accident.

Je suis alternant

En 2022, la SNCF a recruté 7 645 alternants. L'alternance est un moyen de développer les compétences dont nous avons besoin, tout en contribuant à l'intégration des jeunes sur le marché du travail.

[Pour aller plus loin](#)



4 — Mes avantages

| | |
|------------------------------------|----|
| Mes solutions logement | 44 |
| Mes facilités de circulation | 45 |
| L'Action Sociale - Optim'services | 46 |
| Mon plan d'épargne de groupe (PEG) | 46 |
| Pour aller plus loin | 47 |



Mes solutions logement

L'Agence Logement SNCF, service interne rattaché à la DRH Groupe, met à disposition des agents toute une palette d'offres et de services pour répondre à leur besoin « logement » :

Offres locatives :

- La Garantie Logement en Île-de-France (nouveaux embauchés franciliens)
- La location temporaire
- La location pérenne (logements sociaux, à loyers intermédiaires ou libres).

Offres accession (pour la résidence principale) :

- L'accession libre, Bouygues Immobilier, frais de notaire offerts
- L'accession aidée, soumis à plafonds de ressources
- Une offre de financement privilégiée « Prêt SOFIAP Avantage + SNCF ».

Aides financières :

- Aide aux nouveaux embauchés en hébergement temporaire
- Aide aux nouveaux embauchés en logement pérenne
- Aide sur quittance (salariés en difficultés financières)
- Aides 1% logement.

L'Agence Logement SNCF est l'interlocuteur unique pour toutes les solutions de logement.

Pour plus d'informations, faire une demande..., rendez-vous sur le site <https://e-logement.sncf.fr>

[Les aides au logement](#)



[Site e-logement](#)



Focus Q

La garantie Logement en Île-de-France

La SNCF a mis en place une Garantie Logement pour les nouveaux embauchés en Île-de-France en poste depuis moins de 6 mois.

Dans cette région, où il peut être difficile de se loger, l'Agence Logement SNCF propose, dans un délai maximum de 4 mois et à moins de 20 km du lieu de travail :

- une offre de logement à prix attractif si vous êtes non-cadre
- un accompagnement à la recherche de logement si vous êtes cadre.

Pour plus d'informations, vérifier votre éligibilité à ce dispositif, faire votre demande, connectez-vous sur le site <https://e-logement.sncf.fr>



Mes facilités de circulation

Les salariés peuvent emprunter gratuitement les lignes SNCF, hors train à réservation obligatoire (TGV Inoui et Ouigo), grâce à une carte de libre circulation, le « Pass Carmillon ». Ils disposent également d'un nombre annuel de dispenses de paiement de la réservation pour les TGV Inoui et les Ouigo.

La famille du salarié (sous réserve de déclaration à son Agence Paie et Famille avec justificatifs) peut également bénéficier de réductions. Ces facilités de circulation sont destinées à un usage privé et de loisirs. Les voyages à caractère commercial et lucratif ou professionnels sont interdits. Des facilités de circulation internationales peuvent aussi être accordées aux salariés.

[Facilités de circulation](#)



[Site mes facilités de circulation digitalisées](#)



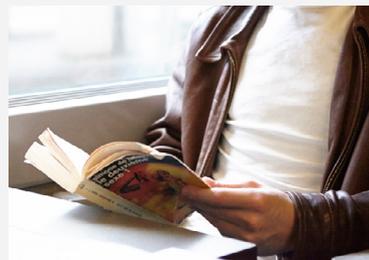
Focus Q

Les facilités de circulation pour mes ayants droit aujourd'hui dématérialisées

- le conjoint (époux, concubin, partenaire de Pacs...) bénéficie de 90 % de réduction sur l'ensemble des lignes SNCF et de 16 cases de voyages par an permettant d'emprunter les trains en ne payant que la réservation ;
- les enfants de moins de 12 ans bénéficient de la libre circulation et ne paient que la réservation ;
- de 12 à 21 ans (28 ans pour les étudiants), ils bénéficient des mêmes avantages que le conjoint du salarié ;
- les parents et grands-parents, ainsi que ceux du conjoint du salarié, bénéficient de quatre cases de voyage par an, ce qui ne les dispense pas de payer la réservation si nécessaire.

Le remboursement des frais de transport en commun

L'entreprise prend en charge 75 % des frais de transport en commun, en Île-de-France et en Région.



L'Action Sociale – Optim'services

Des offres d'accompagnement pour tous les salariés, à tous les moments de la vie

Vous vous posez des questions à l'occasion de la prise d'un nouveau poste ? Vous attendez un heureux événement et vous vous demandez à quelles aides financières vous pouvez accéder ? La recherche d'un mode de garde (Prim'Enfance), l'orientation scolaire des enfants...? Vous aidez un proche âgé, malade ou handicapé au quotidien et vous avez besoin d'un soutien ? Vous êtes retraité(e) et cherchez à adapter votre logement pour vous maintenir à domicile ?

Pour aller plus loin



Des ressources et des moyens dédiés pour vous simplifier la vie

Nos équipes de travailleurs sociaux, présents sur tout le territoire se positionnent comme accompagnateurs et facilitateurs. Après une phase d'écoute préalable, indispensable pour comprendre votre besoin, ils étudient avec vous les solutions envisageables. Ils peuvent s'appuyer sur des structures et des dispositifs mobilisables au cas par cas, pour vous apporter une réponse sur-mesure. Saviez-vous par exemple que deux résidences SNCF vous accueillent toute l'année, si vous ressentez le besoin de faire une pause, vous ressourcer ou prendre du recul ?

Retrouvez le guide de l'Action Sociale



Des offres sur-mesure pour les parents, des spécialistes de l'enfance et de l'adolescence à votre service

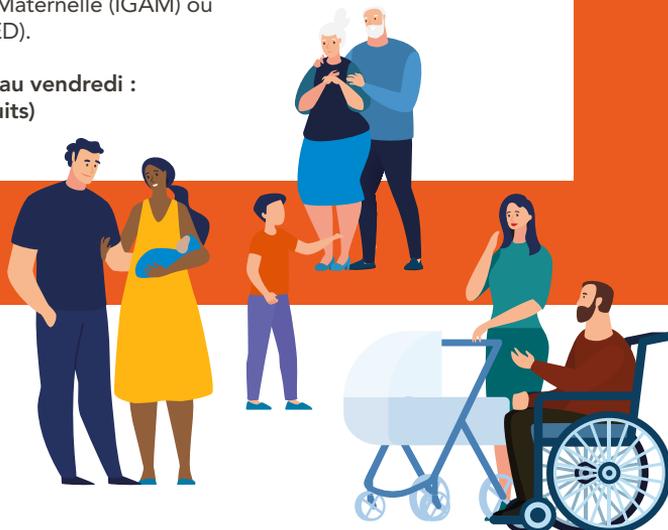
Nous vous accompagnons vous et vos enfants jusqu'au début de l'âge adulte, dans leur scolarité, leurs projets ou leurs difficultés aux :

- Centres d'Orientation Scolaire et Professionnelle (COSP),
- Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP).

Et pour les futurs parents, vous informer sur les modes de garde, selon votre situation, vous pouvez accéder à :

- L'Indemnité de Garde par Assistante Maternelle (IGAM) ou
- La Garde d'Enfant en Dépannage (GED).

Pour joindre l'Action Sociale du lundi au vendredi :
0 800 20 66 20 (Service & appel gratuits)
ou action.sociale@sncf.fr



Mon plan d'épargne de groupe (PEG)

Site Amundi

La SNCF propose à ses salariés (ayant plus de trois mois d'ancienneté), un dispositif d'épargne salariale leur permettant de constituer une épargne personnelle disponible à horizon cinq ans. L'entreprise accompagne leur épargne par un versement complémentaire pouvant atteindre 300 € brut par an et prend en charge les frais de tenue de comptes.



Afin d'en bénéficier pour la première fois, connectez-vous sur amundi-ee.com.

Pour aller plus loin

Mes aides et allocations familiales supplémentaires

Selon sa situation familiale, le salarié peut percevoir de la part de la SNCF des aides et allocations :

- Tout salarié, sous réserve qu'il assume la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants, peut bénéficier de l'allocation familiale supplémentaire. Versée mensuellement, son montant correspond à la classe du poste du salarié.
- L'indemnité de mode de garde, versée par l'Action Sociale, qui offre une participation pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.



Mes solutions d'hébergement en cas de déplacement

Dans 50 résidences Orfea en France ou auprès de plus de 3 000 hôtels en Europe, Orfea propose des solutions d'hébergement attractives, à prix négociés, pour les déplacements professionnels des salariés.

Ces derniers peuvent également bénéficier d'une offre loisirs les week-ends et les vacances scolaires, dans les résidences en France, sous certaines conditions.

[Allocations
familiales
supplémentaires](#)



[Orfea](#)



[Politique
voyages](#)



5 — Mes applications

| | |
|--------------------------------|----|
| Par ordre alphabétique : A à D | 49 |
| Par ordre alphabétique : D à L | 50 |
| Par ordre alphabétique : L à O | 51 |
| Par ordre alphabétique : P à Y | 52 |



Accords cadres

Ce sont les contrats négociés pour les achats de fournitures, prestations, travaux...
<https://rcc.achats.sncf.fr>

Agence Paie et Famille

Accès aux démarches administratives et personnelles (changement d'adresse, pass carmillon, congés, etc).
<https://agence-paie-et-famille.sncf.fr/site/>

Accéder aux recherches d'itinéraires

Pour réserver vos billets, rechercher vos voyages, trajets courts et bien plus encore...connectez-vous sur SNCF Connect.
<https://www.sncf-connect.com/>

BOT RH

Assistant virtuel, disponible 24h/24 et 7j/7 pour répondre aux questions les plus fréquentes en matière de RH.
<https://teams.microsoft.com/l/app/3b762376-ae4f-4737-b178-66aaa01f867f?source=app-details-dialog>

C-PERSO

Connaître et gérer les autorisations concernant vos données personnelles.
<http://cperso.rh.sncf.fr/cperso>

Dico SNCF

Dictionnaire des sigles du groupe SNCF.
<https://apps.powerapps.com/play/25e4d4f9-7a01-40a5-8283-d5832005a0a6>

DIGIDOC

Textes de prescription et référentiels de la SNCF.
<https://digidoc.sncf.fr>

Digiposte

Coffre-fort personnel et gratuit pour recevoir et conserver vos bulletins de paie.
digiposte.fr

Espace carrière et entretiens individuels

Accès à toutes les applications utiles pour la réalisation des différents entretiens individuels avec son manager.
<https://sncf.sharepoint.com/sites/Carriere-entretiens>

Guide repère à destination des salariés

Accès au guide repère pour tout savoir sur vos droits et devoirs au sein de l'entreprise.
<https://sncf.sharepoint.com/sites/LesPolitiquesRH/SitePages/Guide-rep%C3%A8re-pour-les-salari%C3%A9s.aspx>

IMPRIM'SERVICES

Toutes demandes d'impressions grands et petits formats, PAO...
<https://imprimservices.sncf.fr>

Interface salarié

Accès aux démarches administratives internes.
<https://interface-salarie.sncf.fr/>

Les 10 CybeRéflexes

Un e-learning pour adopter les bonnes pratiques de la cybersécurité.
<https://sncf.sharepoint.com/sites/Les10CybeReflexes>

Les Infos

Site d'information interne du groupe SNCF.
<https://lesinfos.sncf.com/>

Les politiques RH Groupe

Tout connaître sur les politiques RH du groupe SNCF.
<https://sncf.sharepoint.com/sites/LesPolitiquesRH>

Mes facilités de circulation

Utiliser vos facilités de circulation pour vous et vos ayants droit sur la plateforme « mes facilités de circulation ».
<https://facilites-circulation.sncf.fr/>

Mes services digitaux

Me familiariser avec les outils Office 365, vos accès à distance via le VPN...
<https://sncf.sharepoint.com/sites/PortailMesServicesDigitaux/>

Mon Académie

Offre de formation interne de la SNCF.
<https://monacademie.sncf.fr/home/>

MyEtic

Application pour tout savoir sur les actualités et l'organisation de l'Éthique à la SNCF, téléchargeable sur les smartphones professionnels.

Organigrammes

Tous les organigrammes du groupe SNCF en un clic.
organigrammes.sncf.fr/organigrammes/home/home.action?recherche=

Pôle de soutien psychologique

Prise en charge psychologique, suite à des événements professionnels stressants et/ou traumatisants.
Pour toute problématique professionnelle, un numéro vert est mis à disposition des salariés : 0 800 39 17 87, du lundi au vendredi de 8h à 18h.
En cas d'événement professionnel grave, un psychologue d'astreinte reste joignable 7j/7 et 24h/24, pour bénéficier d'un conseil et/ou d'un appui à distance.

Réservation de billets de train loisirs

Réservation des billets pour les salariés, retraités et ayants droit.

<https://www.sncf-connect.com/>

Réservations en service

Réservation pour vos déplacements professionnels depuis Interface Salarié.

<https://interface-salarie.sncf.fr/>

Sécurité sociale

Site internet de la Sécurité sociale et assurance maladie.

<https://www.ameli.fr>

SNCF CONTACT

Annuaire d'entreprise.

sncfcontact.sncf.fr/webapp/#!/app/contact

SNCF Numérique

Portail de la transformation digitale de la SNCF.

<https://numerique.sncf.com/>

Station C

Découvrez la nouvelle plateforme de développement RH.

Ouverte à tous les salariés, elle vous permettra de partager vos compétences, de les développer et de construire votre carrière.

Station C, la nouvelle plateforme de développement RH

Yammer

Réseau social interne SNCF.

<https://www.yammer.com/sncf.fr/#/home>

6 — Chiffres clés 2022

| | |
|------------------------------------|----|
| Les collaborateurs | 54 |
| L'emploi et la formation | 54 |
| Le chiffre d'affaires | 55 |
| Le nombre de voyageurs transportés | 55 |
| Le trafic ferroviaire | 56 |
| Le réseau ferré | 56 |
| Le bâtiment et l'immobilier | 56 |
| L'innovation et les partenariats | 57 |
| L'investissement et les achats | 57 |

Les collaborateurs

276 271

collaborateurs dans le monde
dont 210 363 en France



22,9 %
de femmes
dans l'effectif*



29 %
de femmes
cadres*



11 000

membres de SNCF
Mixité, 1^{er} réseau
mixité d'entreprise



5,44 %
de collaborateurs
en situation
de handicap*



L'emploi et la formation

150

Métiers*



5 %

de la masse salariale
environ consacrée
à la formation*



70 %

des cadres sont issus de la promotion interne*

Le chiffre d'affaires



Le nombre de voyageurs transportés



Le trafic ferroviaire

15 000 trains quotidiens



Le réseau ferré

732 km
de voies renouvelées
par an



3,3
milliards
d'euros d'investissement
dans le développement
du réseau national



5 700 tonnes
de rails réemployés

Le bâtiment et l'immobilier

3 000
Gares



26 500
logements
mis à disposition
des salariés SNCF

L'innovation et les partenariats

Plus de 7 000

salariés engagés dans
la Fondation SNCF

Plus de

100 000

idées déposées

depuis 2013 sur Léonard
par 36 145 salariés



30
brevets
déposés

2 milliards

d'euros par an
consacrés au numérique

2 000
applications
numériques au sein
de l'entreprise

L'investissement et les achats



33,5 millions

d'achats solidaires



23 000

prestataires et fournisseurs
dont 16 400 PME-TPE

*Ces données se rapportent aux cinq sociétés suivantes : SNCF SA, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, Fret SNCF.

